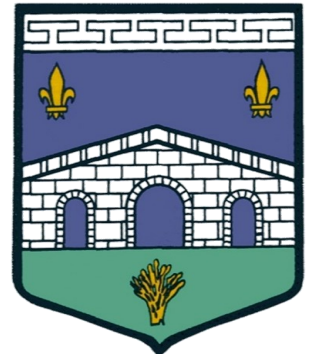




# LE BULLETIN MUNICIPAL



**COMMUNE DE  
PONTFAVERGER-  
MORONVILLIERS**

## Conseil Municipal du 16 Janv 2016 :

- Occupation du  
Domaine Public
- Projet Passerelle
- Achat d'un Broyeur
- Terrain SYCODEC

Chers concitoyens,  
Les premiers froids de l'hiver sont arrivés tardivement, l'année 2015 s'est écoulée avec ses joies et ses peines. Tournons nous vers l'avenir, 2016 sera une année de changement dans bien des domaines.  
Notre Communauté de Communes va en rejoindre 4 autres afin de rassembler 140 communes dont Reims, pour atteindre 300 000 habitants environ. Ce regroupement permettra de mutualiser les moyens, avec plus de réactivité, sans que nos impôts augmentent et sans suppression de postes d'agents intercommunaux.  
Les travaux pour la rue Saint Médart, la rue de Selles, l'accès au collège, la fibre optique, les maisons des personnes âgées ou à mobilités réduites ... vont débiter concrètement au deuxième semestre.  
Beaucoup de changements en perspective qui vont, dans un premier temps, bouleverser un peu nos habitudes, mais qui sont nécessaires pour la sécurité et le développement de notre Commune.  
Des projets cohérents, maîtrisés financièrement et dans le temps pour que Pontfaverger-M reste et soit pour longtemps un bourg centre attractif où il fait bon vivre.  
Je vous souhaite mes meilleurs vœux, qu'ils vous apportent joie, bonheur et santé.  
Le Maire, Damien Girard.

### **Indemnité liée à l'occupation du domaine public**

En cas d'occupation abusive du domaine public de Pontfaverger-M (chemins ruraux publics...), le Conseil Municipal décide la mise en place d'une indemnité à compter du 1<sup>er</sup> février 2016.

Un titre de recette sera émis chaque trimestre, à terme échu, à l'encontre de toute personne occupant le domaine public de la commune sans y être autorisée.

- Le montant est fixé à 6,00 € du mètre linéaire.
- Le Conseil autorise Monsieur le Maire à émettre les titres trimestriels correspondants.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres, 15 voix POUR.

### **Projet passerelle – parc communal**

Afin de relier la zone « les platanes » au futur lotissement du parc communal, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer les démarches nécessaires pour la réalisation d'une passerelle.

Cet accès permettra aux habitants des rues voisines d'accéder de manière sécurisée au centre commercial en évitant les rues qui peuvent être accidentogènes pour les piétons.

**ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents, 15 voix POUR.

### **Présents au conseil municipal :**

- |                        |                          |                   |                                      |                   |
|------------------------|--------------------------|-------------------|--------------------------------------|-------------------|
| • AUFFRAY Nathalie     | • COURT Y Aline          | • GIRARD Denis    | <i>Absents excusés :</i>             | • LECLERC Manuel  |
| • BRAU François-Xavier | • DELAVACQUERIE Nathalie | • GOUYON Nathalie | • BESSON                             | • LUBIATO Mickaël |
| • BUAT Frédérique      | • DEFFERRARD Marcel      | • LETINOIS Fanny  | Dominique                            |                   |
| • CERCEAU Sophie       | • GIRARD Damien          | • SEVERS Olivier  | • CHABAUD Mélanie                    |                   |
| • CLAUDE Ludovic       |                          | • SIMONNET Marina | • FORTIER Éric<br>(pouvoir transmis) |                   |

### Vie Locale

- Sainte Barbe
- Dénégement
- Noël CCAS
- TNT
- Analyse d'Eau
- Cinéma
- Journée Défense et Citoyenneté
- Croix Rouge
- Agenda
- Soirée Majorettes
- Entretien des trottoirs
- Relevé des Compteurs ERDF
- Vente de bois coupé

## Achat d'un broyeur et dépense anticipée d'investissement

Afin d'équiper les services techniques communaux et de répondre aux préoccupations environnementales de la collectivité en récupérant le paillage pour les parterres communaux, le Conseil Municipal décide l'achat, à la société ROCHA, d'un broyeur BUGNOT, pour un montant de 6 262,50 € HT.

Cet achat sera financé sur les fonds libres de la commune. Il convient de prévoir une dépense anticipée d'investissement afin de pouvoir régler ce matériel avant le vote du budget 2016.

**ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents, 15 voix POUR.

## Vente de terrains au SYCODEC Plaine et Montagne Rémoises

Un terrain mitoyen à la déchetterie (parcelle Y124) a été vendu, en 2002, à l'euro symbolique (délibération n°31/2002), mais la vente n'a pas été finalisée au niveau notarial.

Il est donc nécessaire de reprendre une délibération dans les mêmes termes afin de la régulariser.

Le Maire rappelle l'avis favorable du Conseil Municipal (délibération n°43/2013) de la vente à l'euro symbolique du terrain cadastré Y125 au SYCODEC Plaine et Montagne Rémoises, pour l'extension de la déchetterie.

Le Conseil Municipal charge le SYCODEC Plaine et Montagne Rémoises de prendre en charge les frais liés à ces ventes et de réaliser les démarches nécessaires à l'aboutissement de celles-ci.

Le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents, 15 voix POUR.

## Etat Civil

### Mariages

### Naissances

BERNARD Hugo  
CIESIELSKI Emie  
DELLORGO Helena  
DELLORGO Lorenzo  
DONGOIS Charlize  
DUFOUR Mylène  
DURAND Loula  
FUCIEN LALOUETTE Marina  
GONNAND Hanna  
LAMBERT Luca  
LEBRUN BOUVIER Antonin  
LEVÊQUE Lohanne  
OMÉ Raphael  
PERRETTE Elio  
POULAIN Ilan  
PURNELLE Sarah  
ROBERT GUTZWILLER Nolan  
TELLIER Malo  
VERREAUX Charlotte  
ZEIMET GUILLOT Clara

ARMAND Benoit et QUANTINET Karine  
BART Patrick et NORMAND Sylvie  
BETTENDORF Yann et DAVOUST Angéline  
BOCKSTAL Benoit et BOCA Cindy  
BRUJERE Damien et BLEUSE Emilie  
DUBOIS-LOBERTREAU Frédéric et LONGUET Nathalie  
GUILLEMART Aymeric et LEQUEUE Marie-Eve  
HOENS Michel et WATIN Brigitte  
IDZIK Benoit et FETTIG Emilie  
PINOT Jonathan et LETINOIS Emilie  
ROSSIGNOL Laurent et LUBIATO Virginie

### Décès

AYMARD Louise  
(veuve MARTINET)  
BALTAZARD Jean  
DELORME Yves  
FORTIER Jean  
GIQUEL Jean  
GONÉL Raymonde  
(veuve FERY)  
LUBIATO Luigino

MARY Christiane  
(veuve LUZA)  
PODEVIN Lionel  
PODEVIN Thierry  
ROUSSY Albert  
UMBDENSTOCK Solange  
(veuve LIBERT)  
VERGNOLLE Roger



## Sainte Barbe

Dans son allocution d'accueil, le Maire Damien GIRARD, a félicité les présidents des associations et les bénévoles pour leur dynamisme.



Le chef de corps Denis ROUY a pris la suite et a remercié les pompiers pour leur engagement.

Il a fait un bilan de l'année 2015 et des 60 interventions gérées par son équipe.

Nous les remercions pour leur efficacité et leur dé-

vouement.

## Entretien des trottoirs

En cas de neige ou de verglas, pour le confort et la sécurité de tous, nous vous remercions de bien vouloir procéder au nettoyage du trottoir situé devant votre habitation.

**SEL A VOTRE DISPOSITION,**  
Rue Thiers,  
Derrière la  
Mairie



## Noël intergénérationnel organisé par le CCAS



**Samedi 12 décembre** 121 colis gourmands ont été préparés par les bénévoles et les membres du CCAS, puis ils ont été distribués aux domiciles des aînés du village.

Le lendemain midi : repas dansant animé par Ludo et Maryline, 98 convives se sont retrouvés autour d'un délicieux déjeuner dans la bonne humeur.

### Vendredi 17 décembre :

Le Père Noël a rejoint les enfants de l'école maternelle pour leur offrir un cadeau individualisé et un goûter gourmand.

Les élèves de l'école élémentaire ont également reçu sa visite, des

livres ont été remis aux enfants et un goûter a été partagé.

Un spectacle musical avait été offert précédemment par le CCAS aux élèves de la maternelle.



## Analyses d'Eau du 12 janvier 2016

L'eau d'alimentation est conforme aux normes en vigueur.  
Les résultats d'analyses sont consultables en Mairie.  
L'eau est propre à la consommation.



**La TNT HD arrive le 5 avril 2016.**

Si vous recevez la télévision par l'antenne râteau, vérifiez que le logo «Arte HD» apparaît soit sur la chaîne 7 soit sur la chaîne 57.  
Si vous ne voyez pas le logo sur l'une de ces deux chaînes : équipez-vous d'un adaptateur TNT HD.

• Si vous recevez la télévision par câble ou satellite : renseignez-vous auprès de votre opérateur.  
• Si vous recevez la télévision par ADSL (box) ou par la fibre : votre équipement TV est déjà compatible HD.

[www.recevoirLaTNT.fr](http://www.recevoirLaTNT.fr)  
**0970 818 818**



**Cinéma**  
**à la Salle des fêtes**  
le jeudi 18/02/2016 à 14h30

Tarif adulte : 6.00 €  
Tarif réduit : 3.50 €

### Belle et Sébastien, l'aventure continue

Septembre 1945. Au village, on a fêté la fin de la guerre. Sébastien a grandi. Belle et lui attendent impatiemment le retour d'Angelina... Mais elle a disparu dans un accident d'avion au cœur des forêts transalpines. Tout le village a perdu espoir sauf César : le grand-père de Sébastien connaît un homme, Pierre, qui pourrait les aider à retrouver Angelina. Mais avant de sauver la jeune femme, l'enfant et son chien vont devoir braver mille dangers, traverser mille épreuves et affronter un secret qui va changer la vie de Belle et de Sébastien à tout jamais. L'aventure continue ...



**JOURNÉE DÉFENSE  
ET CITOYENNETÉ**

**BIENTÔT  
16  
ANS !**

**PENSEZ AU  
RECEN-  
SEMENT**

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT  
DE DÉFENSE !**

**QUI ?**  
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

**POURQUOI ?**  
Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. **L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

**COMMENT ?**  
Deux possibilités s'offrent à vous :

**PAR INTERNET**  
1 - Créez votre compte sur [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr)  
Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.  
2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants :  
pièce d'identité et livret de famille.  
3 - Allez dans la rubrique « catalogue des services », cliquez sur « les démarches », puis, dans la zone « recherche » tapez « recensement citoyen en ligne ».  
4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

**À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE**  
Munissez-vous des documents suivants :  
pièce d'identité et livret de famille.

**RECHERCHER VOS DOCUMENTS  
ET COMPARTS  
AU DOS**

  
LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE  
DE LA DÉFENSE  
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION  
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

## Soirée Choucroute

Organisée par les Majorettes de Pontfaverger

Suivie d'un bal animé par Tempo Night Animation

**Le 27 février 2016 à 20 h**

Salle des fêtes de Pontfaverger-M

Adulte : 20 €

Enfant : 8 €

Enfant jusqu'à 12 ans, gratuit moins de 3 ans

### Réservation :

**Petite salle des fêtes**

de 18h à 20h

les mardis 26/01 et 03/02

**Maison des associations**

de 10h à 12h

les samedis 06/02 et 13/02

**Par téléphone :**

Dominique : 06 59 71 47 19

Nathalie: 06 59 69 91

91



La Commune va procéder à l'abattage et à l'élagage d'un grand nombre d'arbres, notamment au parc communal (sur l'emplacement du futur lotissement).

Le bois coupé est proposé à la vente, à titre exceptionnel, à des particuliers, au prix de 30 € le stère à emporter ou au prix de 35 € le stère livré.

Les Pontfabriciens intéressés sont invités à se présenter au secrétariat de mairie. (nombre limité à 4 stères par foyer).



## Croix Rouge

Dans le cadre de la campagne de sensibilisation sur ses actions auprès du grand public, la Croix Rouge sera présente dans le village du 18 janvier au 06 février.

L'équipe sera identifiable par un badge et des vêtements aux couleurs de l'association.

Cette action ne fera pas l'objet d'une quête en espèces ou en chèques, mais vise principalement à informer sur les missions de la Croix Rouge.

Merci de leur faire bon accueil.

**LES  
GESTES  
QUI  
SAUVENT**



### Dates à retenir :

le samedi 5 mars :  
Concert au profit de l'association de musique.

le dimanche 20 mars :  
exposition de peintures du Groupe Impression.

le samedi 26 mars :  
Chasse aux œufs du CCAS.

le samedi 9 avril :  
« village propre »



## RELEVÉ DES COMPTEURS

Veuillez nous faciliter l'accès à votre compteur les :

**04, 05 et 08 février 2016**

Nous pourrions ainsi vérifier le bon fonctionnement de votre ou vos compteurs et transmettre vos consommations réelles à votre fournisseur.

### En cas d'absence,

Vous pouvez relever vous-même les chiffres figurant sur votre ou vos compteurs. Pour plus de facilité, utilisez le carton auto relevé déposé dans votre boîte aux lettres par l'entreprise prestataire LS SERVICES lors de son passage.

Vous pouvez alors nous les communiquer :

Soit en appelant le serveur vocal au n° indigo

0820 333 433 (0,112 € TTC/minute)



Soit en nous renvoyant la carte T par courrier

**erdf**  
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

Soit par internet sur le site :

<http://www.erdf.fr/faire-le-releve-en-ligne>



**L'ensemble du Conseil  
ainsi que les agents  
communaux vous présentent  
leurs meilleurs vœux pour  
l'année 2016**